

Délibération n°2022-75 du 14 juin 2022

**OBJET – SOLIDARITE TERRITORIALE :
attribution du Fonds de Soutien et de Solidarité
Territoriale (F.S.S.T)**

Rapporteur : Jean-Pierre PIC

Annexe : néant

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,
Mme Muriel PAYAN à Mme Élixa FAURE,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » ;

Vu l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant l'obligation pour toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, d'assurer une participation minimale au financement de dépenses d'investissement de 20 % minimum du montant total HT ;

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 mettant en œuvre des dispositions de l'article L1111-10 du CGCT ;

Vu la délibération n°2022-7 du 15 février 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget général ;

Vu l'approbation par le Bureau Exécutif du 14 avril 2021 des modalités du dispositif du F.S.S.T., du projet de notice et du modèle de dossier d'intervention et des modifications par Bureau du 3 février 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 2 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 7 juin 2022 ;

Considérant la volonté collective du conseil communautaire de garantir la solidarité entre les 13 communes du Briançonnais à travers la création du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale ;

Considérant l'enveloppe de 1.5 M € votée au budget primitif 2022 du budget général de la CCB pour la mise en œuvre de fonds de soutien et de solidarité territoriale en direction des communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Considérant les demandes des Communes au titre du Fonds de soutien et de solidarité territoriale ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Montgenèvre de 7 325.57 € pour la participation au financement du projet de réfection du bloc sanitaires nord du camping des Alberts, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection bloc sanitaires nord camping des Alberts	
Coût de l'opération	24 518.58 €	HT
	Montant	
Total Subventions	7 325.57 €	
CCB	7 325.57 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villard Saint Pancrace de 114 180 € pour la participation au financement du projet de l'aménagement de l'ancien presbytère, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Aménagement ancien presbytère	
Coût de l'opération	797 600 €	HT
	Montant	
Total Subventions	531 180 €	
Etat	156 000 €	
Région	200 000 €	
Département	61 000 €	
CCB	114 180 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villard Saint Pancrace de 29 468.34€ pour la participation au financement du projet de réfection des rues de la Jalasse, des Armoises, de Rochet Motte, du Chemin de St

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022_75-DE
 Reçu le 17/06/2022
 Publié le 17/06/2022

Panrace, la rue principale du Bourg et l'impasse du Maye, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection de la voirie communale	
Coût de l'opération	142 227.82 €	TTC
	Montant	
Total Subventions	73 468.34 €	
Département	44 000 €	
CCB	29 468.34 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villar d'Arène de 15 867.40 € pour la participation au financement du projet de la création d'une aire de camping-cars, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Création aire de camping-cars	
Coût de l'opération	79 337 €	HT
	Montant	
Total Subventions	63 469.60 €	
Région	31 734.80 €	
Département	15 867.40 €	
CCB	15 867.40 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Villar d'Arène de 37 485,40 € pour la participation au financement du projet de la rénovation d'un court de tennis et de construction d'un multisport, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Rénovation court de tennis et création multisport	
Coût de l'opération	74 970,80 €	HT
	Montant	
Total Subventions	37 485,40 €	
CCB	37 485,40 €	

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022_75-DE

Reçu le 17/06/2022

Publié le 17/06/2022

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de la Salle les Alpes de 67 939.27 € pour la participation au financement du projet de réfection des Chemins des Glétières, des Sires, du Ruisseau, du Moulin Taravellier et l'allée du Plariol, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection de la voirie communale	
Coût de l'opération	226 464.24 €	TTC
	Montant	
Total Subventions	67 939.27 €	
CCB	67 939.27 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Névaiche de 994,07 € pour la participation au financement des travaux de réfection de l'appartement de l'ancienne poste, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réfection appartement de l'ancienne poste	
Coût de l'opération	3 313,58 €	HT
	Montant	
Total Subventions	994,07 €	
CCB	994,07 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune du Monétier-les-Bains de 2400,75 € pour la participation au financement des travaux de peinture du cabinet médical, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Travaux de peinture du cabinet médical	
Coût de l'opération	4801,50 €	HT
	Montant	
Total Subventions	2400,75 €	
CCB	2400,75 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Briançon de 21 300 € pour la participation au financement du projet de réaménagement de la cantine scolaire de l'école de Pont de Cervières, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Cantine école Pont de Cervières	
Coût de l'opération	100 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	50 300 €	
Département	29 000 €	
CCB	21 300 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Briançon de 26 400 € pour la participation au financement du projet d'extension de la cantine scolaire de l'école de Forville, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Cantine école Forville	
Coût de l'opération	125 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	63 400 €	
Département	37 000 €	
CCB	26 400 €	

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Briançon de 8 736 € pour la participation au financement du projet d'aménagement du square Termier, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Square Termier	
Coût de l'opération	41 600 €	HT
	Montant	
Total Subventions	21 216 €	
Département	12 480 €	
CCB	8 736 €	

AR Prefecture

005-240500439-20220614-2022_75-DE
 Reçu le 17/06/2022
 Publié le 17/06/2022

- **Décide** au titre d'un Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale 2022 du versement à la Commune de Briançon de 26 250 € pour la participation au financement du projet d'aménagement du square Jean Rousson, conformément au plan de financement suivant :

Intitulé de l'opération :	Square Jean Rousson	
Coût de l'opération	125 000 €	HT
	Montant	
Total Subventions	63 750 €	
Département	37 500 €	
CCB	26 250 €	

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2022 de la Collectivité,
- **Sollicite** les communes concernées pour qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
 Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **17 JUIN 2022**

Date affichage : **17 JUIN 2022**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.